

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 99-134 / DU 4 août 1999

portant nomination de l'administrateur-maire  
de la commune de Dolisie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

( /u l'Acte Fondamental ;

( /u la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 modifiant la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 fixant l'organisation administrative territoriale de la République du Congo ;

( /u la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et des communes de plein exercice ;

( /u le décret n° 98-324 du 2 septembre 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire ;

( /u le décret n° 99-40 du 11 mars 1999 fixant les traitement de fonctions des administrateurs-maires, des adjoints aux administrateurs-maires, des administrateurs-maires délégués et des secrétaires généraux des communes et des arrondissements.

( /u le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

( /u le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

**Article premier :** Monsieur **MOUTHYS MADINGOU** Jocelyn est nommé administrateur-maire de la commune de Dolisie.

**Article 2** : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et inséré au Journal Officiel./-

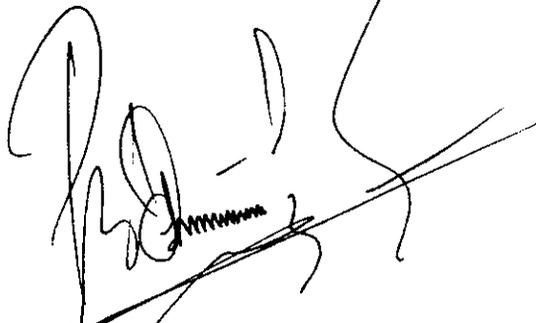
Fait à Brazzaville, le 4 août 1999



**Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO**

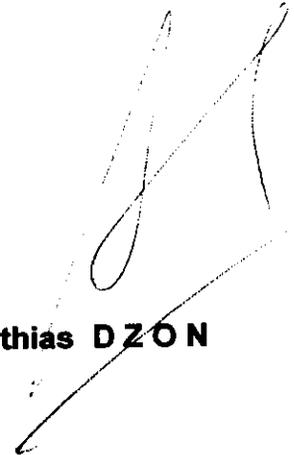
Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité  
et de l'administration du territoire,



**Général de Brigade Pierre OBA**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,



**Mathias DZON**